

prises à la rééducation professionnelle par les services du ministère.

Au cours de l'année terminée le 31 mars, nous avons trouvé des emplois pour les estropiés à raison de 1,250 par mois, dont le quart étaient d'anciens combattants. C'est un grand progrès dans le placement des estropiés qui relèvent de notre ministère. On a pu trouver un emploi satisfaisant à 22 hommes et 2 femmes amputés de deux membres.

On apporte une attention particulière au service de formation professionnelle du ministère à cause de l'importance de bien préparer les gens, hommes ou femmes, à de nouveaux emplois du temps de paix, ainsi que pour parer à la pénurie de main-d'œuvre dans diverses professions.

Pour ce qui est des anciens combattants, au 1er août de cette année, plus de 76,000 étaient inscrits pour formation professionnelle, dont 38,000 qui étaient à l'instruction—et quelque 5,000 autres qui attendaient leur admission aux écoles de formation. Quatre mille apprenaient des métiers se rattachant à l'industrie du bâtiment et de la construction et, en outre, plus de 3,500 autres travaillaient comme apprentis. Plus de 10,000 autres anciens combattants recevaient une formation au travail dans l'industrie pour autres genres d'occupations, c'est-à-dire en plus de ceux qui ont occupé effectivement un emploi dans l'industrie. Le gouvernement subventionne le taux de salaires durant cette formation.

La formation en vue de la réadaptation des anciens combattants se poursuit de concert avec les provinces, aux frais du gouvernement fédéral. Il y a partout au pays des centres adaptés aux besoins régionaux, et l'on pourvoit à tous les genres de formation désirés lorsqu'on a lieu de croire que les personnes recevant cette formation pourront bientôt trouver un emploi. J'ai récemment visité le centre de Brockville et j'ai été frappé du vif désir d'apprendre que manifestent les étudiants ainsi que du talent et de l'enthousiasme des instructeurs. Une autre phase de notre travail réside dans la formation, en vertu de programme fédéral-provinciaux, de travailleurs civils qui n'ont plus d'emploi rémunéré. Règle générale, ces gens sont envoyés aux centres de formation par les bureaux de placement du ministère. Des accords relatifs à ce plan de formation existent avec les provinces suivantes: Nouvelle-Ecosse, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique. Outre ce plan de formation, il y a les services d'orientation professionnelle que fournissent nos bureaux de placement aux jeunes gens qui cherchent à se trouver un premier emploi.

On a conclu avec toutes les provinces des accords relatifs à la formation professionnelle

dans les écoles secondaires. Le gouvernement fédéral verse à chaque province \$10,000 par année, plus \$1,915,000 répartis selon le chiffre de la population de 15 à 19 ans. Les provinces versent une somme équivalente à ce dernier montant. Il y a, en outre, une subvention fédérale de 10 millions de dollars affectée aux dépenses imputables sur le capital dont le quart pour l'outillage; les provinces doivent verser un montant égal et ces sommes devront être dépensées à la fin de mars 1948.

Il faut tenir compte de beaucoup d'éléments en ce qui concerne la question de l'embauchage après la guerre. Nous avons un grand nombre de jeunes qui ont été formés en vue d'exercer des emplois de guerre, mais dont la spécialité n'est pas généralement requise dans la production de paix. Ces spécialistes doivent s'adapter à notre nouvelle économie. Il faut mentionner aussi les salaires élevés du temps de guerre par rapport aux salaires normaux de la période de paix et le peu d'empressement que manifestent les gens à quitter l'endroit où ils sont établis pour s'en aller ailleurs où le travail est plus abondant.

Il convient de noter que des hausses de salaires afin de compenser les changements qu'ont subis les salaires nets du temps de guerre, et des réductions des horaires hebdomadaires de travail ont été effectuées ces mois derniers par nombre d'industries subséquentement à approbation par des conseils du travail en temps de guerre. L'installation de nouvel outillage et la réorganisation de l'industrie étaient très avancées jusqu'à ces derniers mois, mais ont été retardées par les différends industriels.

Les chiffres les plus récents disponibles montrent que 87,000 personnes étaient employées dans toutes les divisions de l'industrie minière. Sur ce nombre, 26,000 travaillaient dans les houillères où l'on pourrait utiliser présentement les services d'un plus grand nombre d'ouvriers spécialisés. Les mines de bas métaux employaient 27,000 hommes et les mines d'or, 22,000, soit une augmentation de 40 p. 100 depuis la fin de la guerre.

On compte que, d'ici l'automne prochain, les mines d'or emploieront 30,000 hommes et que 100,000 ouvriers participeront à l'exploitation minière en général. Je voudrais voir les gens des centres où le travail manque se diriger vers les régions minières du Canada.

On a renvoyé aux Iles Britanniques la plupart des prisonniers de guerre, dont les services ont été fort utiles au Canada pendant plusieurs années. Des milliers de ces hommes ont travaillé à l'exploitation forestière, surtout du bois à pâte destiné à la fabrication du papier. L'hiver dernier, le nombre d'ouvriers employés dans l'exploitation forestière a dépassé de 10